Cours de droit de l’environnement,

Année 2017-2018

Mathilde Hautereau-Boutonnet

Ce cours consiste à mettre en lumière les principaux modes de régulation existant en droit interne de l’environnement tout en les resituant dans une perspective globale (droit de l’Union européenne, droit international et droit européen) et comparatiste (droits étrangers). Le droit de l’environnement connaît d’importantes évolutions normatives parce que l’on assiste, non seulement à une complexification des sources formelles de la matière (multiplicité des acteurs normatifs, diversité des types de normes, concernant leur origine et force), mais aussi à un affinement de ses finalités sur le plan substantiel (ordre public tourné vers les intérêts privés et non plus uniquement général, normes relevant des finalités du droit public autant que du droit privé). En ce sens, après avoir mis en évidence les transformations formelles du droit interne de l’environnement, nous observerons ses transformations substantielles.

**Chapitre 1 – Les transformations formelles du droit de l’environnement**

**Section 1 – La densification normative des ordres juridiques**

**I– Les normes traditionnelles**

1. Les généralités

* Sources infra-constitutionnelles (Loi, originalité de l’élaboration-démocratie environnementale, densification des principes, zoom sur le principe de non-régression)
* Source constitutionnelle : étude de la Charte de l’environnement (articles, nature, portée, étude de l’arrêt du 8 avril 2011)

1. Les principes, devoirs et droits fondamentaux

* manifestations des normes, zoom sur le droit à l’environnement France et CEDH/ son affinement vers le climat/ Peut-on aller plus loin ? zoom sur les droits de la nature
* Les appuis procéduraux : droit à l’information et à la participation
* aspects décisionnels et juridictionnels du droit à la participation, actions banales et actions attitrées, peut-on aller plus loin ? Quid de l’actio popularis ? Originalité des actions françaises ? Limites du droit français ?
* Droit à l’information : de l’information verticale à l’information horizontale (ex du droit des sociétés et du droit de la vente et location)
* Le devoir de prévention et de réparation : zoom sur les actions en référé, la théorie du trouble anormal de voisinage, la responsabilité civile environnementale
* Le principe de précaution : zoom sur les aspects privatistes du principe de précaution (droit pénal et civil) et le problème de compétence du juge adm/jud

V.

- Étude de la Charte de l’environnement

- V. David, « La lente consécration de la nature, sujet de droit, Le monde est-il enfin Stone ? », RJE 2012/3, p. 469 et s.

- M.A. Hermitte, « La nature, sujet de droit ? », Annales, Histoire, Sciences Sociales 2011/1, n° 66, p. 173 et s.

- E. Fernandez Fernandez, « Les controverses autour de l’intérêt à agir pour l’accès au juge constitutionnel : de la défense du droit à l’environnement (Costa Rica) à la défense des droits de la nature (Équateur) », VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement [En ligne], Hors-série 22 septembre 2015, mis en ligne le 10 septembre 2015

- Conseil Constitutionnel, Dec. N° 2011-116 QPC du 8 avril 2011, FOUCHER, AJDA 2011, p. 1158.- Trébulle, RDI 2011, p. 369

- Décision en anglais de la High Court de Uttarakhand : Mohd. Salim v. Stata of Uttarakhand and others, Writ Petition, n° 126, 2014, High Court of Uttarakhand at Nainital, 20 mars 2017. <https://drive.google.com/file/d/0BzXilfcxe7yuM3VRWTZDeEtmSGc/view>

**II - Les normes nouvelles**

1. Les normes extracontractuelles
2. Les normes contractuelles
3. La portée : l’avènement d’un ordre non étatique transnational de l’environnement ?

V.

- L. Fontaine, « Les sources nouvelles en droit de l’environnement », in Le droit et l’environnement, Dalloz Thèmes et commentaires, 2010.

- G. de Lassus Saint-Genies, « À la recherche d’un droit transnational des changements climatiques », RJE 2016/1, p. 81 et s.

- J. G. Ruggie et J. F. Sherman, “Adding Human Rights Punch to the New Lex Mercatoria: The Impact of the UN Guiding Principles on Business and Human Rights on Commercial Legal Practice”, Journal of International Dispute Settlement, 2015, Vol. 6, p. 455.

- K. Peterkova mitkidis, “Using Private Contracts for climate Change Mitigation”, Groningen Journal of International Law, Vol. 2 (1), Energy and Environmental Law, p. 59.

**Section 2 – La complémentarité normative des ordres juridiques**

**I – La complémentarité du côté des normes**

1. La concrétisation des normes
2. La sanction des normes

**II – La complémentarité du côté des acteurs**

1. Les acteurs étatiques, infra et non étatique : l’exemple du climat
2. Le juge

* Les actions en justice dans le domaine environnemental
* L’originalité au niveau mondial : l’exemple du climat

V.

P. Abadie, Le juge et la responsabilité sociale de l’entreprise, D. 2018, p. 302

I. MICHALLET, « De l’action locale au droit global : l’engagement climatique des villes », RJE 2017/4, numéro spéc. préc. *Quels droits après l’Accord de Paris ?*, p. 105 et s.

M. – P. Blin-Franchomme, M.-P. BLIN FRANCHOMME, « Entreprises, Quel rôle pour l’entreprise après l’Accord de Paris », *RJE* numéro spécial, préc. p. 119

F.-G. TREBULLE, « Le rôle des acteurs privés, Bilan et perspectives de l’Accord de Paris », dir. M. TORRE-SCHAUB, Coll. IRJS, 2017, p. 132 et s.

C. Cournil, « Les convergences des actions climatiques contre l’État. Étude comparée du contentieux national », *RJE* 2017/4, n° spécial *Après l’Accord de Paris : Quels droits face au changement climatique* (dir. M. Hautereau-Boutonnet et S. Maljean-Dubois) p. 245.

**Chapitre 2 – Les transformations substantielles du droit de l’environnement**

**Section 1 – La gestion du risque environnemental**

I – Dans l’intérêt général

1. La police administrative
2. Les autres règlementations

II – Dans l’intérêt particulier

1. Les dispositifs d’information
2. Les dispositifs de protection

V.

- M. Hautereau-Boutonnet et M. Mekki, « Environnement et conservation easements », JCP G 2012.1023

- F. Girard, « La propriété inclusive au service des biens environnementaux », Cahiers Droit Sciences et Technologies, 2016/16, p. 185 : https://journals.openedition.org/cdst/505

- B. Grimonprez, « La fonction environnementale de la propriété », RTD civ. 2016, <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01574823/document>

- N. Reboul-Maupin et B. Grimonprez, « Les obligations réelles environnementales, chronique d’une naissance annoncée », D. 2016. 2074  : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01550578/document>

- M. Lucas, « Le contrat au service de la compensation écologique », Revue Énergie Environnement Infrastructures, Juin 2017/Dossier 11

- Ch. Le Guyader et M.L. Treffot, « Des différentes compensations aux milieux naturels : la compensation écologique », JCP N, 2018.1172

**Section 2 – La réparation des atteintes à l’environnement**

**I – La réparation dans un contexte national**

* Le droit pénal
* Le droit administratif
* Le droit civil
* La complémentarité

**II – Le contexte transnational**

- La responsabilité des entreprises transnationales en droit français

- Les cas d’étude

V.

- F. Rousseau, « Technique et éthique du droit pénal français de l’environnement », EEI 2017/3, Étude 10

- Numéro spécial sur le droit pénal de l’environnement, Revue EEI 2017/12

- M. Hautereau-Boutonnet, « Quelle action en responsabilité civile pour la réparation du préjudice écologique ? », EEI 2017/6, dossier 14

- O. Boskovic, « La compétence des juridictions des pays sources pour connaître des actions intentées à l’encontre des entreprises multinationales », D. 2018.732

- C. Drouin, « Le développement du contentieux à l’encontre des entreprises multinationales : quel rôle pour le devoir de vigilance ? », Droit social 2016.246